

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 10 février 2026, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. :

Demande de dérogation mineure n° DM-01-2026 concernant les distances séparatrices applicables au lot 1 593 757.

Madame Réjeanne Messier, propriétaire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant les distances séparatrices applicables en vue de l'agrandissement et l'accroissement de l'unité d'élevage exploitée au lot n° 1 593 757, située sur le rang du Bas-de-la-Rivière Sud (BRS).

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation du bâtiment d'élevage existant à une distance de **120 mètres** de la résidence sise au 240, rang BRS, alors que la norme actuellement en vigueur au Règlement de zonage n°92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance séparatrice à un minimum de **155 mètres**, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 35 mètres sur la norme actuellement en vigueur.**

Le tout, tel que décrit et illustré au dossier n° 2024.324, signé et scellé par Mme Raphaëlle Boucher, ing. pour *Lemay Choinière consultants*, en date du 15 janvier 2026.

Fait à Saint-Césaire ce 19 janvier 2026.

Nancy Bernier,
Greffière